

**EXTRAIT DU PROCES
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Publié le

ID : 033-253306310-20231127-2023_05_53-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 9h00,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, Présidente, en visioconférence.

Date de convocation : 24 octobre 2023

Etaient présents : Mme Pascale GOT ; Mme Françoise de ROFFIGNAC ; Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD ; M. Stéphane LE BOT ; M. Jean PROU ; M. Jacky BOTTON ; Mr Louis CAVALEIRO ; Mr Cyril PENAUD, Mme Michèle SAINTOUT ; Mme Marie-Pierre QUENTIN ; Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Etaient excusés : Mme Véronique HAMMERER ; Mme Célia MONSEIGNE ; M. Olivier ESCOTS

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Elodie LIBAUD, Département de la Charente-Maritime.

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC

Secrétaire de séance : Mme Pascale GOT.

Délibération N° 2023-05-53

SAGE Estuaire de la Gironde – Stage pour établir un bilan de l'état de connaissance et des enjeux de conservation des habitats favorables au Phragmite aquatique

Membres en exercice : 17

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le CGCT,

Vu le SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés » et les dispositions ZH2 et ZH4 ;

L'étude juridique réalisée dans le cadre de la révision du SAGE recommande une meilleure prise en compte des Plans Nationaux d'Action (PNA) pour les espèces inféodées aux milieux humides présents dans le périmètre du SAGE. Dans ce cadre, un stage de 6 mois, de niveau Master 2 ou équivalent est proposé afin de :

- Réaliser un travail d'enquête permettant de définir les sites potentiellement favorables à l'espèce avec définition de leur état de conservation et les éventuelles menaces ;
- Construire une base de données intégrant l'ensemble des données collectées lors du travail d'enquête permettant de faire ressortir les actions à mettre en place pour la conservation des zones humides identifiées comme potentiellement favorables au Phragmite aquatique ;
- Construire une logique d'animation du réseau des acteurs impliqués dans la gestion des sites identifiés en lien avec les axes du Plan National d'Action à des fins de sensibilisation aux enjeux du territoire relatifs aux fonctionnalités des zones humides pour les espèces.

Ce stage sera encadré par la chargée de mission zones humide du SMIDDEST. La spécificité du stage demande l'accompagnement d'un expert sur le sujet ; c'est pourquoi, il est prévu de faire appel à un prestataire (BioSphère Environnement) pour accompagner / exploiter / valoriser le travail du ou de la stagiaire et dont le rôle sera :

- Aide à l'accompagnement du/de la stagiaire sur le travail d'enquête habitats ;
- Animation de journées techniques avec le réseau de la commission ZH du SAGE Estuaire ;
- Accompagnement du stagiaire sur le travail d'analyse et de valorisation des enquêtes ;
- Expertise / conseils auprès des gestionnaires de sites ;
- Travail de synthèse et de restitution / production plaquette.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1 : d'accueillir un ou une stagiaire pour une durée de 6 mois à partir de février ou mars 2024 dont le coût représentera un montant maximum de 4 000 € TTC (hors défraiement de déplacements) inscrit au Budget annexe Eau 2024 (ligne 6215),

Article 2 : de prévoir un accompagnement par un expert pour le bon déroulement du stage et pour valoriser les résultats, par le biais d'une prestation extérieure, sur bon de commande, dont le coût prévisionnel est de 6 000 € HT inscrit au Budget annexe Eau 2024 (ligne 617),

Article 3 : de désigner l'association BioSphère Environnement représentée par M. Raphaël MUSSEAU comme étant le prestataire retenu pour cet accompagnement,

Article 4 : d'autoriser Mme la Présidente à solliciter, pour le financement du stagiaire et de la prestation d'un expert, une subvention auprès de l'agence de l'Eau Adour-Garonne, ainsi que des demandes additionnelles auprès du département de la Gironde et du Département de la Charente-Maritime, ou encore de la Région Nouvelle Aquitaine.

Article 5 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent à la réalisation du projet.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 27 novembre 2023.

La présidente de séance,

Françoise de ROFFIGNAC

SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
12 rue St Pierre - 33400-BLAYE
05 57 42 26 73 - contact@smiddest.fr
Site : 253 306 310 00058

La secrétaire de séance,

Pascale GOT

